



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



XD9700146

2/p.

21590

Distr. RESTREINTE

DP/ID/SER.A/1760  
23 mai 1996  
Original: FRANCAIS

ASSISTANCE A L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION  
DE POISSON AU TOGO

SI/TOG/94/801/11-53

REPUBLIQUE DU TOGO

Rapport technique:

Assistance technique aux femmes transformant le poisson de manière  
artisanale et aux groupements des jeunes pêcheurs\*

Etabli pour le Gouvernement de la République du Togo par  
l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel,  
Organisation chargée de l'exécution pour le compte  
du Programme des Nations Unies pour le Développement

Basé sur le travail de J.L. Labarrière,  
Consultant en fumage de poisson

Fonctionnaire chargé de l'appui: A. Ououich,  
Service des Agro-Industries

Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel

Vienne

-----  
\* Document n'ayant fait l'objet d'aucune mise au point rédactionnelle.

V.96 -83854

**RESUME**

La mission de M. J.L. Labarrière qui s'est déroulée du 21 avril au 16 juin 1995, avait pour objet d'apporter une assistance technique aux femmes transformant le poisson de manière artisanale ainsi qu'aux jeunes pêcheurs artisans du Togo.

Cette mission, aménagée dans le cadre du projet SI/TOG/94/801 bien que relativement courte, a permis d'initier un certain nombre de femmes formatrices (une vingtaine environ) aux techniques de fumage-boucanage, d'identifier les besoins de formation pour les deux groupes cibles et déterminer les éléments d'un programme de formation appropriée.

Les recommandations concernent l'exécution de ces programmes.

## SOMMAIRE

	Page
<b>I. Assistance technique aux femmes transformant le poisson de manière artisanale (21 avril - 2 juin 1996)</b>	
1. Visite des unités de fumage	4
2. Examen des conditions de travail	4
3. Identification des besoins	6
4. Recommandations	7
5. Propositions	8
6. Programme de formation	9
7. Conclusions	10
<b>II. Assistance technique aux groupements des jeunes pêcheurs (2 - 16 juin 1996)</b>	
1. Généralités	12
2. Identification des besoins	12
3. Proposition de programme	13
4. Budget prévisionnel du programme de formation	14
5. Aperçu économique de la fédération	15
6. Conclusion	16
<b>ANNEXES</b>	
1. Description de poste du consultant	17
2. Personnes rencontrées durant la mission	21
3. Commentaire du responsable du projet à l'ONUDI	22

## I. Assistance technique aux femmes transformant le poisson de manière artisanale

### 1. VISITE DES UNITES DE FUMAGE

Le fumage est une activité essentiellement féminine et se déroule sur toute la longueur du littoral togolais ainsi que dans les principaux sites villageois de l'intérieur. Les méthodes employées dans les différentes localités sont les mêmes, que ce soit dans la zone maritime ou dans celle des eaux continentales. Il n'y a donc pas lieu de les identifier une à une.

L'organisation professionnelle des femmes artisans est notamment représentée par des groupements reconnus par les autorités de tutelle après dépôt et enregistrement des statuts et du règlement intérieur. A l'heure actuelle, il existe environ 20 groupements formels de femmes artisans répondant aux normes fixées par l'administration. Ils comptent aux alentours de 1.200 membres. Ceci ne représente qu'à peine 50 % du total des transformatrices des produits de la pêche, le reste étant constitué par des femmes regroupées de façon informelle ou isolées. La production de l'ensemble des groupements et des opératrices isolées se situent à hauteur de 3.000/3.500 tonnes par an, composées à 80 % d'anchois.

Il faut signaler que les groupements officiellement constitués sont en relation étroite avec diverses O.N.G. qui ont introduit avec succès la notion d'épargne auprès des membres.

### 2. EXAMEN DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Avant d'aborder ce point, il est nécessaire de préciser les particularités togolaises.

1. Les ressources halieutiques offertes par le plateau continental togolais sont très faibles.
  - ° Poissons démersaux de l'ordre de 750/800 tonnes\* disponibles par an.
  - ° Poissons pélagiques de l'ordre de 13.000/14.000 tonnes\* disponibles par an.
  - ° Les ressources en crustacés (essentiellement crevette) font l'objet d'une pêche industrielle et sont entièrement transformées et commercialisées par les trois usines installées à Lomé. Crustafric, Togocrus et S.T.P.M. (cette dernière ayant cessé son activité au début de l'année).

\*) Il n'a pas été possible pour la mission d'avoir accès aux statistiques officielles de la Direction des Pêches.

Sauf durant des périodes de surabondance très rares, les poissons démersaux sont commercialisés en frais ne faisant l'objet d'aucune transformation. Lorsqu'il y a surproduction par rapport aux moyens de stockage, ces apports sont fumés selon les méthodes traditionnelles sans réelle plus value.

L'essentiel de traitement du poisson par les femmes artisans porte sur le fumage des petits pélagiques côtiers qui sont en majorité des ANCHOIS. Cette activité est la seule réellement lucrative car elle permet une spéculation en raison du caractère saisonnier de la pêche, d'une part, et du procédé de conservation, d'autre part.

- Méthode de conservation:

Les petits pélagiques côtiers sont pêchés de Juin à Septembre, en grande quantité, au moyen de sennes coulissantes, de sennes de plage et de filets maillants. Dès le débarquement, les femmes achètent les anchois et les mettent à sécher à l'air libre sur la route ou sur un lit de sable au milieu du village, sans aucune précaution sanitaire. Après séchage, les poissons ont perdu environ 50 à 55 % de leur eau. Ils sont ensuite disposés sur des claies en grillage et fumés pendant 3 à 4 heures au moyen de four de type CHORKOR. A ce stade, la déshydratation est totale. Le produit peut, alors, être stocké pour plusieurs mois pour être vendu à partir de Décembre/Janvier, à la morte saison de pêche avec une importante plus value. Au moment de la consommation, les poissons sont pilés et entrent, comme apport protéinique, dans la confection de sauces. Le stockage dans des paniers en fibres végétales d'une vingtaine de kilogrammes est effectué, lui aussi, sans aucune précaution de salubrité. Le poisson est en contact permanent avec les insectes, les poussières et souvent la pluie. S'il est constaté une réhydratation du produit, celui-ci est fumé à nouveau entraînant une nouvelle prolifération bactérienne.

**REMARQUES:**

a/ Le manque de précautions sanitaires lors de différents cycles: depuis la capture jusqu'à la consommation entraîne des risques importants de contamination bactérienne notamment une contamination par les salmonelles, les poissons étant en contact, durant la phase de séchage, avec les volailles circulant dans le village.

b/ Le fumage et le refumage au moyen de fours CHORKOR exige une grande consommation de bois de chauffe d'où une augmentation significative des coûts et donc une perte de revenus. Le bois étant collecté de plus en plus loin des zones de traitement.

c/ Durant le fumage, les femmes sont confrontées à un travail pénible, en contact avec la fumée et la chaleur se dégageant, pour assurer la rotation des claies destinée à la répartition à peu près homogène du fumage.

d/ Il faut noter que ces remarques s'appliquent exactement au fumage de poissons plus gros, sardinelles, maquereaux, bonites, chinchards.

**REMARQUES D'ORDRE ECONOMIQUE:**

La demande du marché en poissons fumés, petits ou gros est largement supérieure à la production. Ce déséquilibre est causé, d'une part, par la faiblesse des ressources halieutiques du pays qui sont à l'heure actuelle de l'ordre de 15.000 tonnes, alors que les besoins se situent à 38.000/40.000 tonnes par an.

Les causes de cet état de fait sont de deux natures:

a/ Les méthodes de pêche artisanale ne sont pas adaptées à une augmentation de la production.

b/ Les femmes groupées en organisations professionnelles ou isolées ne disposent pas d'une trésorerie suffisante pour faire face à une augmentation de leurs achats de campagne ou pour importer des produits qu'elles pourraient ensuite transformer en leur apportant un revenu substantiel important. A noter que l'importation de poissons tels que sardinelles, maquereaux et chinchards permettrait une activité toute l'année et régulerait ainsi les revenus des femmes artisans.

**3. IDENTIFICATION DES BESOINS****3-1 - en amélioration technologique:**

— Il ressort de l'examen des conditions de transformation que des améliorations significatives peuvent et doivent être apportées.

Pour illustrer une partie des améliorations possibles, l'expert a d'abord proposé aux femmes artisans, puis après accord de celles-ci, construit un four du type ADIAKE qui avait été introduit par lui en Côte d'Ivoire dans les années 1980.

Le four a été financé par la contrepartie locale, la Société CRUSTAFRIC. L'utilisation de matériaux locaux permet de construire le four pour un coût de 80 000 francs CFA, ce qui reste dans les possibilités financières des femmes. Les essais qui ont été faits ont convaincu les utilisatrices de trois avantages par rapport au four CHORKOR.

- i. Une fois le poisson disposé dans le four, il n'y a plus aucune intervention dans le cycle de fumage. Ceci diminue considérablement la pénibilité du travail;
- ii. Le four étant fermé, la consommation de bois est de 60 à 70% inférieure à celle des autres moyens de fumage, d'où une amélioration des revenus. De plus, il est possible de n'utiliser comme combustible que la bourre de coco ce qui représente, par rapport au bois, une économie de plus de 40 % en valeur d'achat;
- iii. Les qualités organoleptiques du produit final sont en tous points semblables à celles obtenues par un fumage traditionnel.

Bien que cet outil de travail représente, à lui seul, une nette amélioration, il ne résoud pas la question de l'allongement de la durée de conservation ni de l'augmentation des possibilités de production. On doit y assortir une formation rudimentaire pour introduire dans la manipulation dans les différents stades, les gestes élémentaires d'hygiène et la protection des produits traités.

### 3-2 - en formation:

Les femmes artisans qui traitent les produits de la pêche sont à 90 % illettrées et n'ont aucune formation même rudimentaire en ce qui concerne les différentes formes de contamination bactérienne des produits et des mécanismes de conservation qu'elles mettent en oeuvre de façon traditionnelle. Ceci revient à dire qu'elles ne font que répéter les gestes qui leur ont été enseignés par la tradition et qui souvent sont réduits à leur plus simple expression sans bien comprendre les raisons d'agir qui avaient motivé leurs aînées.

### 3-3 - en financement:

Il a été dit plus haut que, parmi les facteurs limitants à l'augmentation des revenus des femmes, le manque de trésorerie était le plus important en raison de caractère saisonnier des captures et la nécessité de financer pendant plusieurs mois un stock dans l'attente d'une plus value née de la loi de l'offre et de la demande.

## 4. RECOMMANDATIONS

### 4-1 - sur le plan technologique:

Pour les petits poissons (anchois) le produit correspond aux désirs des consommateurs bien que représentant des risques de contamination non identifiés par eux. Il sera recommandé de veiller aux conditions de protection sanitaire des poissons tout au long du cycle de transformation. Il sera recommandé, en outre, d'améliorer les conditions d'emballage et de stockage du produit dans l'attente de la vente.

Pour les gros poissons (maquereaux - bonnes - chanchards - sardinelles - etc.) la plus value de la transformation est liée à un allongement important de la durée de conservation pour permettre une vente dans les régions éloignées de la côte. Outre, une formation portant sur les diverses formes de contamination, il est nécessaire d'introduire d'autres formes artisanales de transformations telles que le salage - séchage, le salage - fumage.

### 4-2 - sur le plan du financement

Le manque de trésorerie qui est une entrave incontournable à la progression des revenus des femmes artisans doit être résolu. La situation financière des opératrices dans ce secteur leur interdit l'accès au crédit habituel, manque de fonds propres, absence de garanties à offrir aux banques, empirisme de la gestion et surtout le manque de professionnalisme propre à sécuriser les bailleurs de fonds.



## 5. PROPOSITIONS

### 5-1 - en matière de technologie

#### 5-1-1 Protection sanitaire

Compte tenu des observations faites sur le terrain, il ne pourra être fait que des propositions élémentaires facilement assimilables par les femmes opératrices dans ce secteur dont 90 % sont illettrées.

##### Proposition N°1

Au cours de la phase de séchage, le poisson destiné à être fumé ne doit jamais être en contact avec le sol ni, surtout, à la portée des animaux domestiques qui vagabondent dans le village. Pour ce faire, des claies en bambou ou autres matériaux localement disponibles seront disposées à 0,80 mètre du sol. Il est essentiel que le coût de ces installations soit le plus faible possible de façon à ce qu'en aucun cas il soit dissuasif.

Après le fumage du poisson, il faut exiger que le produit soit conditionné dans des paniers ou des caisses soigneusement lavés au préalable et proscrire définitivement l'utilisation de papier provenant de la récupération des sacs de ciment ou autre papier journal.

Pour ce qui est du poisson qui sera seulement séché - salé, il faudra prévoir une protection contre les insectes et les poussières. Ceci sera obtenu par la mise en place de cages en filet du type "moustiquaire", ce dispositif permettant une bonne ventilation intérieure.

#### 5-1-2 Technologie

##### Proposition N°2

A l'exception des petits poissons dont la conservation est assurée par une déshydratation totale valable trois mois, il faut introduire de nouvelles techniques permettant un allongement de la durée de consommation possible pour les poissons de plus grande taille. Le salage et le séchage suivi ou non d'un fumage peuvent répondre au problème. Dans l'un ou l'autre des cas, il faudra initier la technique d'ouverture des poissons suivant la médiane dorsale et l'éviscération de ceux-ci. Contrairement à d'autres pays ouest-africains, le consommateur togolais accepte une telle mutilation des poissons.

##### Proposition N°3

Il vient d'être dit que le salage serait une des conditions premières à une meilleure conservation des produits de la pêche et une possibilité d'augmenter la production artisanale.

Les facteurs limitant à l'introduction de cette technique ont pour origine le coût élevé du sel importé du Ghana voisin et la perte de la technicité de production de sel par les Togolais à partir des marais salants. Il semble donc souhaitable, dans le cadre de l'introduction de nouvelles techniques de transformation, d'introduire la reprise de la production du sel marin, ce qui par le passé existait dans le pays. Ajoutons que cette demande

a été formulée par les opératrices au cours des diverses réunions tenues durant la mission.

### 5-1-3 Financement

#### Proposition N°4

Pour remédier au manque de trésorerie permanent qui paralyse l'augmentation de la production des femmes artisans et, par voie de conséquence, la stagnation de leurs revenus, il convient de mettre en place un dispositif d'accès au crédit de campagne pour les opératrices. Durant la mission des contacts ont été pris avec la B.T.C.I. pour examiner la possibilité d'octroyer des crédits de campagne garantis par le stock de poisson transformé, ces crédits étant gérés par les organisations professionnellés reconnues. La position, à priori, de la banque est favorable à cette initiative pour autant qu'elle regroupe au niveau du partage des risques des partenaires institutionnels ou des O.N.G. Les modalités de concrétisation de ce projet devront être discutées dans le cadre du suivi de la mission.

## 6. PROGRAMME DE FORMATION

En prenant en compte les demandes formulées par les intéressées et les observations faites sur le terrain, un programme de formation pourrait être proposé de la manière suivante:

### 1. Formation théorique

- **Précautions sanitaires élémentaires:** Qualité de l'eau, isolement des produits durant toutes les phases de la transformation. Des notions très primaires assimilables par des auditrices peu ou pas instruites seront données en ce qui concerne la contamination bactérienne pour illustrer les gestes prophylactiques indispensables;
- explications rudimentaires du rôle de la cuisson, de la fumée et du sel dans la conservation du poisson;
- explication des actions de l'environnement sur les conditions de stockage, d'emballage et de transport;
- formation élémentaire en matière de gestion, prix de revient, prix de vente accessible au marché, bénéfice, trésorerie, revenus nets.

### 2. Formation pratique

Les nouvelles techniques dont l'introduction est envisagée au Togo en matière de transformation artisanale des produits de la pêche sont bien connues et pratiquées au Sénégal. Les méthodes de salage, de séchage, de préparation préalable des poissons pourraient être acquises au cours d'un stage effectué par 4 ou 5 femmes soigneusement choisies et envoyées dans ce pays: le financement faisant l'objet de bourse d'étude. A leur retour au Togo, ces femmes auront pour mission de transmettre à leurs collègues les enseignements recueillis.

**PRECISION TRES IMPORTANTE**

A Lomé, les autorités togolaises ont décidé l'aménagement d'un site rassemblant toutes les femmes artisans opérant dans le domaine de la transformation des produits de la pêche. Ce centre sera doté d'une voirie moderne (eau potable, électricité, routes, éclairage public), de sanitaires, d'une crèche et d'un centre de préscolarisation. Il apparaît, de ce fait, que la formation et l'introduction de nouvelles techniques ne pourrait trouver de moment plus favorable.

Le projet de création du centre de fumage inscrit au P I P a été initié par la DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION FEMININE. Cet organisme est chargé de négocier avec le Gouvernement et la BOAD le financement des structures collectives. Le financement des installations privées fera également l'objet de négociations avec la banque et le P N U D dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté. Des contacts ont été établis dans ce sens par la mission. La concrétisation ne pourra intervenir que si le suivi du projet est assuré.

**7. CONCLUSIONS**

Le fumage artisanal du poisson implique environ 3.000 femmes pour une production de l'ordre de 3.500 tonnes par an, d'une valeur estimée de 1.100.000.000 de francs CFA. Il s'agit d'un élément très important de l'économie nationale qui présente de grandes possibilités de développement.

L'expansion de ce secteur économique passe par les obligations suivantes:

1. L'amélioration des techniques traditionnelles en insistant tout particulièrement sur les précautions sanitaires élémentaires à prendre.
2. L'introduction de techniques nouvelles pour élargir la gamme des produits à mettre sur le marché et qui seront à l'origine d'une plus value importante: poisson salé-séché, salé-fumé entre autres.
3. La mise en place d'un système de crédit accessible et adapté aux ressources financières des opératrices qui, dans la majorité des cas, sont très faibles.

En ayant identifié les divers problèmes faisant obstacle au développement économique et à l'amélioration qualitative et quantitative de la production artisanale des produits de la pêche, la mission a laissé aux divers acteurs socio-économiques les indications nécessaires à la concrétisation des moyens proposés. La Direction Nationale du projet est prête à assumer sa part de tâche, il serait néanmoins indispensable de prévoir pour une période relativement courte (6 mois/homme) un poste de C.T.P. Coordinateur et animateur.

## II. Assistance technique aux groupements des jeunes pêcheurs

### 1. GENERALITES

Le secteur de la pêche artisanale au Togo est principalement occupé par des pêcheurs ghanéens. La proportion de ceux-ci est de l'ordre de 75 %.

Les débarquements sont estimés à hauteur de 15.000 tonnes par an et sont constitués à 80 % par des poissons pélagiques: anchois, maquereaux, thonidae, sardinelles, chinchards, etc. Les poissons démersaux, mérour, dorades, bars, litjanidac, capitaines, etc. représentent 20 % des apports de la pêche artisanale. Il faut ajouter à cette estimation les captures (by-catches) des crevettiers dont l'importance n'est pas connue.

La flottille artisanale est constituée de pirogues ghanéennes monoxyles de 15 à 20 mètres de long propulsées par un moteur hors-bord de 40 CV. Les engins de pêche utilisés sont: la senne tournante, le filet maillant dérivant, la senne de plage, la palangrote.

La pêcherie togolaise est de dimensions très restreintes (plateau continental): 45 kilomètres de côte pour en moyenne, 20 kilomètres de large soit une superficie de 900 kilomètres carrés.

Sur cette zone, les ressources disponibles annuelles sont estimées:

- Démersaux : 750/800 tonnes
- Pélagiques : 20/25.000 tonnes.

La politique du Gouvernement togolais est de favoriser l'émergence d'une pêche artisanale structurée pratiquée par des professionnels compétents pour lui permettre de prendre des mesures de protection vis-à-vis des pêcheurs nationaux. Dans cet esprit, la Fédération Artisanale de Togo a été constituée, elle regroupe 6 groupements de jeunes comptant au total 240 membres.

L'assistance technique pouvant être apportée à cette fédération fait l'objet de la présente étude. A l'appui de cette politique, il faut mentionner que l'essor de l'économie ghanéenne va dissuader les pêcheurs du Ghana de s'expatrier. De ce fait, si une évolution de la pêche artisanale nationale togolaise ne voit pas le jour, les importations de produits halieutiques devront augmenter pour satisfaire les besoins entraînant un accroissement du déficit de ce secteur.

Cette opinion est partagée par les experts économistes de la F.A.O. travaillant sur le projet I.D.A.F.

### 2. IDENTIFICATION DES BESOINS

Les besoins exprimés par les pêcheurs membres de la Fédération sont de deux ordres :

- i. Besoins en formation professionnelle;

- ii. Besoins en équipements répondant à une modernisation des moyens de pêche permettant une meilleure exploitation des ressources halieutiques.

### 1.1. Formation professionnelle

Pour l'heure les membres de la Fédération, s'ils sont animés de bonne volonté de créer une véritable profession dans la pêche artisanale, n'ont aucune formation ni théorique ni pratique de la pêche. Ils se bornent à reproduire les actions qu'ils voient exécuter par les pêcheurs ghanéens sans en comprendre les mécanismes et leurs relations avec le milieu.

Pour remédier à cet état des choses, un programme de formation pourrait être envisagé et inséré dans le Document de Projet cité en référence.

## 3. PROPOSITION DE PROGRAMME

L'élaboration du programme tient compte du faible niveau de connaissance des intéressés. Il s'agira donc d'apporter des notions pratiques facilement assimilables.

### A. Formation théorique:

- **Ecologie marine:**
- Définition élémentaire des étages benthique, démersal et pélagique
- Définition du trophisme et des relations entre espèces.

Cet enseignement serait confié à un expert national recruté dans le milieu des enseignants universitaires.

- **Apprentissage maritime:**
- Utilisation du compas
- Lecture d'une carte marine
- Utilisation de la règle "Crass"
- Positionnement à l'estime
- Interprétation des données du sondeur
- Sécurité à bord en mer.

Cet enseignement serait dispensé par un Maître Pêcheur, expert international.

- **Gestion:**
- Règles élémentaires de comptabilité
- Animation et gestion d'une organisation professionnelle.

Cet enseignement pourrait être assuré par un bureau d'étude local.

B. Formation pratique:

- Mise en application, in situ, des enseignements théoriques
- Détermination des engins de pêche utilisables au Togo
- Apprentissage des différentes méthodes de pêche et de la manipulation des engins
- Traitement du poisson à bord, dès sa capture.

L'enseignement pratique serait dévolu au Maître Pêcheur recruté pour la formation théorique.

3. BUDGET PREVISIONNEL DU PROGRAMME FORMATION

	m/h	\$EU
- 11-01 - Expert halieute C.T.P. (mise en route et évaluation en fin de programme)	1.0	15.000
- 11-50 - Maître pêcheur	4.0	52.000
- 17-01 - Assistant national (océanographe)	0.5	1.000
- 17-02 - Assistant national (gestion)	1.5	2.900
- 33-00 - Formation en cours d'emploi		10.000
<b>Total formation</b>	<b>7.0</b>	<b>90.900</b>
Frais d'agence (ONUDI)		11.817
<b>Total général</b>	<b>7.0</b>	<b>102.717</b>

Au cours de la mission, des négociations ont été entamées à la B.O.A.D. (Monsieur Chaibou Talabe - assistant PUFs) pour mettre en place - grâce à des fonds suisses un "TRUST FUND" au profit de l'ONUDI pour assurer à titre de subvention le financement du programme de formation décrit plus haut. Il appartiendra à l'organisation de l'ONUDI de Lomé de poursuivre et de concrétiser ces négociations.

1.2. Besoins en équipements

Les ressources des eaux togolaises ne permettront jamais une autosuffisance mais sont, cependant, susceptibles de fournir un accroissement substantiel des captures. Cette perspective passe par une modernisation des méthodes, des moyens et des engins de pêche.

Ainsi qu'il a été dit plus haut 80 % des apports sont composés de poissons pélagiques capturés pour l'essentiel au moyen de senne coulissante. En raison de la motorisation hors-bord des pirogues, la coulisse des sennes est virée à la main, très lentement, ce qui permet au poisson encerclé de sonder et de s'échapper par le fond.

Le remède le moins onéreux serait de doter les pirogues d'un moteur diesel in-bord avant une prise de force permettant le couplement d'un vire ligne hydraulique. A titre indicatif, un moteur de ce type d'une puissance de 60 CV coûte environ 60.000 Francs Français. De plus, le moteur diesel permet des économies très importantes de carburant et engendre un abaissement significatif des coûts d'exploitation. L'utilisation de pirogues ainsi notifiée pourrait apporter une augmentation de l'ordre de 35% des captures pélagiques.

Dans l'inventaire des ressources, il a été fait mention d'une disponibilité de 750 à 800 tonnes par an de poissons démersaux. Actuellement et avec les moyens traditionnels, les captures s'élèvent à 300/350 tonnes par an. La motorisation diesel in-bord des pirogues permettrait d'aller exploiter de zones de pêche plus éloignées de la côte, de disposer de vire ligne ou de vire filet hydraulique. La possibilité de produire du courant électrique permettrait en outre d'installer un sondeur indispensable pour détecter les hauts fonds en pleine mer, habitat habituel de la faune démersale. Là encore, une simple modernisation des moyens de pêche permettrait un accroissement de la production de l'ordre de 30 % et ce en restant dans les limites raisonnables de l'exploitation des stocks.

Les besoins en équipement se résument à la motorisation diesel in-bord des pirogues actuellement utilisées et engins de levage adaptés.

Le financement de la modernisation de la flotille de la Fédération pourrait faire l'objet d'un prêt consenti à cette même Fédération à un taux réduit. Des négociations dans ce sens ont été entreprises au cours de la mission avec la B.O.A.D. L'appui de l'ONUDI qui serait en charge de l'exécution du programme de formation, serait un atout déterminant dans l'obtention de ce financement.

Les conversations à poursuivre doivent se faire comme pour le programme de formation, avec Monsieur Talabe.

##### 5. APERCU ECONOMIQUE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA FEDERATION

La Fédération compte 6 groupements dont à l'heure actuelle, le bilan global s'établit comme suit:

-°-	Pêche démersale: 48 tonnes/an pour une valeur de	44.000.000 de FCFA
	charges d'exploitation	28.700.000 "
	Résultat brut:	15.000.000 de FCFA

---

-°-	Pêche pélagique: 330 tonnes/an pour une valeur de	95.000.000 de FCFA
	charges d'exploitation	72.000.000 "
	Résultat brut:	23.000.000 de FCFA

---

La base théorique de la potentialité actuelle de la Fédération peut être estimée à 48.000.000 FCFA.

L'augmentation des résultats provenant d'une modernisation de l'effort de pêche peut être raisonnablement estimée à 30 %, la base de calcul des possibilités d'endettement devrait être suivant ce schéma 62.000.000 FCFA.

## 6. CONCLUSION

Dans l'estimation de risques, il faut tenir compte de ce que le marché togolais est largement sous-approvisionné et que, par conséquent, les cours ne risquent pas d'infléchissement par des apports pléthoriques, les ressources halieutiques des eaux nationales ne le permettant pas.

La modernisation de la flottille de pêche artisanale est économiquement possible dans la mesure où elle sera assortie préalablement d'une formation professionnelle tant au niveau technique qu'au niveau de la gestion.

La création d'emplois chez les jeunes gens de la région côtière est un élément à prendre également en compte. Il faut garder en mémoire, que pour des investissements égaux, la pêche artisanale est l'activité la plus créatrice d'emplois, par rapport aux autres activités industrielles.



Novembre 1994

## PROJET POUR LE TOGO

ASSISTANCE D'URGENCE AUX INDUSTRIES DE TRANSFORMATION  
DES PRODUITS DE LA PÊCHE AU TOGO

## DESCRIPTION DE POSTE

SI/TOG/94/801/11-53/0720A0

- Désignation de poste:** Consultant en fumage de poissons.
- Durée de l'affectation:** 1.5 mois + 2 semaines de prolongation
- Date d'entrée en fonction:** 21 avril au 16 juin 1995
- Lieu d'Affectation:** Lomé (Togo) avec déplacements à l'intérieur du pays.
- But du Projet:** Le projet prévoit d'apporter une assistance d'urgence aux industries de transformation des produits de la pêche au TOGO pour, d'une part, diminuer les pertes très élevées qui surviennent à différents niveaux de la chaîne de production, et d'autre part améliorer la qualité des produits fabriqués leur permettant de répondre aux besoins du marché intérieur et régional (produits du secteur artisanal) et aux exigences des marchés d'exportation (produits du secteur moderne). En particulier un ensemble de mesures appropriées et faciles à appliquer au niveau du secteur traditionnel sera défini, et une assistance directe sera apportée aux trois entreprises modernes existantes avec l'introduction au concept HACCP.
- Attributions:** Le consultant en fumage de poisson, en coopération avec les autres consultants et le personnel de contrepartie, aura à accomplir les tâches suivantes:
- Visiter les unités artisanales de fumage de poisson et examiner les conditions et méthodes de travail depuis la manipulation de la matière première en passant par la transformation, jusqu'à la commercialisation.
  - Identifier les besoins pour l'amélioration de la situation: besoins en technologie et savoir faire, besoins en formation en financement...
  - Proposer l'ensemble de mesures qui doivent être prises à différents niveaux pour améliorer la situation. Par exemple pour la formation, proposer les programmes de formation bien précis, pour le transfert de

technologie et du savoir faire, des propositions concrètes, unités pilote, encadrement spécialisé, pour le financement. Suggérer des formules de crédit et pour la commercialisation recommander un système de distribution adapté aux produits fabriqués.

- Etablir un rapport technique de la mission. Le rapport doit être préparé conformément au système établi par l'ONUDI pour les rapports techniques, soumis en 2 copies et accompagnés de la diskette utilisant si possible le système Word Perfect WP 5.1.

**Formation et Expérience:** Technologiste de la transformation des produits de la pêche avec une expérience particulière dans le fumage du poisson. Connaissance technique de la situation en Afrique exigée.

**Connaissance Linguistique:** Français

**Informations supplémentaires:**

Les produits de la pêche constituent, au Togo, la plus importante source de protéines animales. En 1989 la consommation nationale atteignait 36.238 tonnes représentant 11 kg/hab./an. Compte tenu de l'accroissement de la population il était prévu que la demande augmenterait de 5,4 % en 1991, atteignant 38.200 tonnes. Les captures quant à elles devaient stagner à 15.000 tonnes, le reste, soit 60 % des besoins, devant être importé.

Le poisson est transformé principalement de manière artisanale (salage, séchage et fumage) exclusivement par les femmes (2.000 à 3.000 femmes y sont impliquées). Ce secteur n'a pas bénéficié au Togo des améliorations des techniques traditionnelles apportées dans plusieurs pays d'Afrique. Les pertes atteignent par conséquent jusqu'à 20 % de la production et ont un impact négatif particulier sur la situation nutritionnelle de la population. En effet, le poisson est la seule ressource noble que les familles aux revenus modestes peuvent se procurer.

La transformation moderne du poisson est assurée par trois entreprises (CRUSTAFRIC, TOGOCRUS et STPM) qui produisent des produits à haute valeur ajoutée notamment pour l'exportation vers l'Union Européenne (leur principal débouché). Les 3 entreprises qui assurent le traitement des produits de la pêche (crevettes, poissons, ...) pour l'exportation sont TOGOCRUS, CRUSTAFRIC et STPM.

TOGOCRUS a été créée en 1987, CRUSTAFRIC en 1991 et STPM n'a été opérationnelle qu'en 1992. Les trois entreprises sont approvisionnées en matières premières par des armements de nationalité diverses et CRUSTAFRIC est impliquée également dans les activités de pêche. Elles emploient surtout un personnel féminin et sont considérées comme des opérations pilotes dans le domaine du traitement et de la transformation des produits de la pêche et constituent les seuls points focaux en mesure d'acquérir les technologies et le savoir faire et de les transmettre à travers la formation sur le tas du nombreux personnel qui y travaille et qui est constitué en majorité de femmes. Cependant, les trois entreprises connaissent des difficultés énormes

notamment depuis la mise en place de la nouvelle réglementation de l'Union Européenne concernant les exigences de qualité des produits de la pêche.

Donc, aussi bien le secteur traditionnel que le secteur moderne connaissent des difficultés caractérisées par des pertes importantes en produits de la pêche (que ceux là soient produits sur place ou importés) et une insuffisance de diversification et de qualité des produits (qu'ils soient dirigés vers le marché intérieur ou extérieur).

Ceci vient contrecarrer la politique du gouvernement qui vise à améliorer la valorisation des ressources locales à travers la promotion d'initiatives privées permettant de générer de l'emploi, accroître les revenus d'exportation tout en contribuant à la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire.

Afin de faire face à cette situation un projet d'assistance technique avait été approuvé en 1992 et le financement accordé dans le cadre des fonds de la Décennie de Développement Industriel pour l'Afrique (DDIA) 1992-1993. En raison de la situation politique qui prévalait ce projet n'a pu être exécuté. Compte tenu de la détérioration de la situation au niveau de la transformation des produits de la pêche et des demandes d'assistance d'urgence émanant du Togo depuis fin 1993, le projet a été resoumis au financement dans le cadre de la DDIA 1994-1995 mais n'a pu être retenu.

Actuellement la situation est tellement dramatique, tant au niveau du secteur artisanal que des trois sociétés modernes, qu'une aide d'urgence de l'ONUDI est vivement indiquée. Le présent projet est destiné à redresser la situation en intervenant au niveau:

- des trois entreprises pour y apporter des correctifs techniques dans le process de fabrication, transférer le savoir faire pour établir un système interne de contrôle de qualité à travers l'introduction du concept HACCP (Hasard Critical Control Points). Dans ce cadre des équipements de contrôle seront fournis et installés pour servir de test et de démonstration,
- du secteur traditionnel en étudiant la situation et en recommandant les moyens les plus appropriés pour améliorer les méthodes de transformation (réduire les pertes et améliorer la qualité des produits).

Les bénéficiaires du projet seront:

- Les trois entreprises situées en zone franche dans l'enceinte de ce qui deviendra le port de pêche de Lomé;
- Les artisans transformateurs du poisson dans les zones de pêche au Togo et localisées pour la plupart dans les prefectures du Golfe et des lacs. Seront particulièrement ciblées les familles de pêcheurs qui habitent dans ces zones et notamment dans les villages situés le long de la côte (Akodesswa, Avepozo, Bobolékopé, Gbodjoué, Foluga, Kopé, Sanvee Kondji), du lac Togo (Agomé Kpota, Tagoville, Agbodrufo) et du fleuve Mono (Avévé), ainsi que les femmes qui interviennent dans la commercialisation du poisson dans les marchés traditionnels du pays.

Il est à signaler que d'autres projets ont été exécutés au Togo dans le domaine des pêches mais se sont adressés à l'amont du secteur. On peut citer particulièrement le "Projet Régional FAO pour le développement intégré de la pêche artisanale".

A défaut d'une intervention urgente en aval au Togo, la situation continuera de s'empirer avec le risque que les trois entreprises ferment et mettent leur personnel (en majorité des femmes) en chômage, en plus du manque à gagner sur les produits d'exportation. Dans le secteur artisanal, les pertes continueront de s'accroître touchant aussi bien les captures nationales que les importations de plus en plus en augmentation pour répondre à la demande croissante. Par conséquent, cela priverait les familles modestes de la seule protéine noble qu'elles peuvent se permettre ce qui aggraverait leur situation nutritionnelle.

**PERSONNES RENCONTREES DURANT LA MISSION**

- Le Ministre du Développement Rural, de l'Environnement et du Tourisme
- Le Ministre de l'Industrie
- La Directrice de la Direction Générale de la Promotion de la Femme
- Le Directeur de Cabinet du Ministre du Développement Rural
- Le Directeur du Service des Pêches
- M. B.P. Satia - FAO projet I.D.A.F.
- M. Chaibou Talabe - B O A D
- M. Issa Coulibaly - B O A
- M. Assiongbon D. Ekue - B.T.C.I.
- Mlle Jennifer Faye Isern - Care International
- Les Présidentes de divers groupements de femmes artisans
- M. Ursino - Résident Représentant de P.N.U.D.
- M. Mocktar Sow - Directeur du Bureau O N U D I Togo

Enfin la mission tient à remercier tout spécialement M. Jacques Inglese - Directeur de la société Crustafric (contrepartie locale) - pour son aide et sa coopération sans faille.

**COMMENTAIRE DU RESPONSABLE DU PROJET A L'ONUDI**

A la requête du Gouvernement togolais l'ONUDI a inséré dans le cadre du projet SI/TOG/94/801, la mission de M. J.L. Labarrière afin d'apporter un appui technique urgent aux femmes transformant de manière artisanale le poisson, et aux groupements de jeunes pêcheurs.

Cette mission a permis d'identifier les besoins des groupes cibles et proposer des programmes de formation. En plus, plusieurs femmes artisans ont été formées aux pratiques du fumage du poisson.

Le suivi de cette mission dépend du Gouvernement qui, sur la base des recommandations, mettra en place les programmes de formation proposés.